

Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

Accord national interprofessionnel du 11 janvier

Une grave régression des droits sociaux

Communiqué du Bureau confédéral de la CGT

Le Bureau confédéral de la CGT confirme l'avis négatif de la délégation CGT sur l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui modifierait profondément le Code du Travail.

Ce texte marque une grave régression des droits sociaux des salariés et va a contrario des objectifs fixés par la « Grande Conférence sociale » et celle de la « lutte contre la pauvreté ». Il contient de multiples dispositions pour faciliter les licenciements et accentuer la flexibilité.

Le chantage à l'emploi est généralisé par des accords permettant la baisse des salaires et l'augmentation du temps de travail, ce sont les accords de « compétitivité/emploi » voulus par Nicolas SARKOZY.

La thèse du MEDEF est le principal fil conducteur de cet accord : « les licenciements d'aujourd'hui feront les emplois de demain ».

Il serait inconcevable que la majorité parlementaire et le Gouvernement, issus des élections de mai 2012, entérinent dans la loi les reculs sociaux dictés par le MEDEF.

Le Gouvernement, qui se dit attaché au Dialogue social, doit prendre en compte le rejet de cet accord par les syndicats représentant bien plus de salariés que les syndicats potentiellement signataires.

La CGT attend du gouvernement un projet de loi d'une toute autre nature, qui protège les salariés contre les licenciements et la précarité.

La CGT va amplifier sa campagne d'information par l'édition d'un journal tiré à deux millions d'exemplaires à destination des salariés pour favoriser leur mobilisation dans les semaines à venir.

Numéro 2013/03

2013/03 Vendredi 18 janvier 2013

| <u></u> | |
|--|------------|
| Edito | Page 1 |
| Déclaration liminaire CGT lors du rendu Couty par Nathalie GAMIOCHIPI | Page 2 |
| Tract « Le reclasse- ment des cadres et cadre sup ne répond pas aux revendications » | Pages 3-6 |
| Tract Fonction Publique « Salaires » | Page 7 - 8 |
| Tract FP « Emplois » | Page 9 |
| Tract FP «Non titulaires» | Page 10 |
| Tract FP « Jour de carence » | Page 11 |
| Appel unitaire | Page 12 |

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

ASSISES

Jeudi 7 février 2013

« Le monde de la santé et de l'action sociale face aux discriminations »

FAITES REMONTER les bulletins d'inscription - MERCI

> Périodicité : Hebdomadaire N° 2013/03

Imprimé par nos soins

Fédération Santé Action Sociale 263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex

Directeur de Publication : Bruno JARDIN N° commission paritaire : 0717 S 06134

Montreuil, le 14 janvier 2013

cġt

Déclaration liminaire CGT, lors du rendu du rapport COUTY

Le 9 janvier 2012 - Nathalie GAMIOCHIPI

A l'ouverture de la mission, les attentes étaient grandes et les discours de la Ministre ont laissé espérer des avancées allant dans le changement tant promis.

Dans la période, les restructurations et les recompositions du paysage sanitaire et médicosocial se poursuivent et s'accélèrent dans la droite ligne de la loi HPST, toujours en place malgré les nombreuses critiques exprimées, y compris par la majorité actuelle lorsqu'elle était dans l'opposition.

Partout sur le territoire, des mobilisations voient le jour, rassemblant les salariés, les usagers et des élus. Elles portent essentiellement sur le maintien d'une offre sanitaire et sociale publique de qualité, la réponse aux besoins des usagers, le maintien et le développement de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, les salaires, une réelle reconnaissance des qualifications, un parcours professionnel permettant de vraies évolutions de carrière et une attractivité de nos métiers.

Une vraie rupture avec l'organisation du système de santé, tel qu'il est concu par la loi HPST, est urgente.

La synthèse des 3 groupes, présentée ce matin, et la vôtre cet après-midi Mr Couty ne nous satisfont pas.

Elles ne reflètent pas la richesse et la diversité des propositions issues des débats. Elles ne s'inscrivent pas dans une dynamique permettant de promouvoir de vraies alternatives.

L'objectif de la mission n'était pas de sortir avec une synthèse consensuelle, mais de donner la parole à l'ensemble des acteurs pour appréhender un autre avenir pour le service public de santé et d'action sociale préalable à un processus de négociations devant déboucher sur des textes législatifs.

Nous utiliserons pleinement notre droit de réponse dans les délais proposés.

Pour la CGT, la redéfinition du service public pour le réduire au service rendu au public est inconcevable et inacceptable.

L'indépendance du service public est une valeur fondamentale oubliée dans la synthèse de ce matin, et pour cause, car elle est incompatible avec le privé lucratif et commercial.

Comme nous l'avions souligné lors de l'installation de la mission, le projet de loi de finances et l'insuffisance d'évolution de l'ONDAM sont de mauvais augure pour tout le secteur et son développement.

L'absence d'ambition pour un nouveau système de financement de l'hôpital public est contradictoire avec la

volonté de redonner à l'hôpital public toute sa place.

Nous avons, à plusieurs reprises, exprimé nos doutes quant à la méthode retenue pour ce pacte de confiance, de nombreuses réunions, de nombreux acteurs, les questions de représentativité de chacun, l'étendue des sujets abordés, un parti pris dans le pilotage des thèmes proposés, un manque d'exhaustivité dans les synthèses des réunions et aucune remise en question de la loi Bachelot.

Nous ne nous contenterons pas de son simple toilettage.

Nous sommes étonnés aujourd'hui que la synthèse des travaux ait lieu en l'absence de la Ministre. S'il est entendu que la mission n'était pas un lieu de négociations, nous ne pourrons différer plus longtemps l'ouverture de négociations permettant de traduire en actes les discours et de rendre visible le changement.

Nous demandons que la remise du rapport se fasse dans les mêmes conditions que l'installation de la mission et soit accompagnée d'un calendrier concret et rapide, le changement ne peut plus attendre. <u>Il doit s'articuler autour de trois grands axes :</u>

- ▲ La place du service public sanitaire et social, sa gouvernance devant tenir compte de la représentativité syndicale et qui doit permettre des lieux de consultation à chaque fois qu'il y a un lieu de décision.
- ▲ L'emploi, les salaires et les conditions de travail ; les salariés ne peuvent être oubliés et sacrifiés plus longtemps
- ♦ Le financement du système de santé doit être refondé, il doit garantir la réponse aux besoins de tous sur la base de la solidarité nationale. Dans l'immédiat, une loi modificative du PLFSS doit être adoptée.

Par ailleurs, les attaques sur les garanties collectives doivent cesser, qu'elles portent sur le statut ou sur les conventions collectives. Les salariés ne peuvent continuer à supporter la remise en cause de leurs acquis pour satisfaire à la mise en œuvre d'une politique de rigueur imposée par la redéfinition de l'intervention publique, elle-même directement dictée par les traités européens.

Pour la CGT, comme s'y était engagé le président de la République au conseil économique, social et environnemental, il est incontournable qu'une nouvelle loi pour notre système public de santé soit promulguée, ainsi qu'une loi d'orientation et de programmation pour la psychiatrie publique. Cela passe par l'abrogation de la loi HPST. La confiance, c'est aussi le respect de la parole donnée.



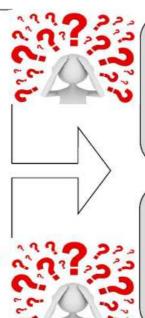
LE RECLASSEMENT





out comme les Ide, les Iade, les Ibode, les cadres et cadres supérieurs de santé sont soumis à un reclassement. Cela fait suite au « protocole d'accord du 2 février 2010, relatif à l'intégration dans la catégorie A de la Fonction Publique Hospitalière des infirmiers et des professions paramédicales aux diplômes reconnus dans le LMD par les universités... », signé entre le ministère Bachelot et le Syndicat des Manageurs Publics de Santé (ex SNCH), qui ne représente que 0,9% des voix des salariés de la Fonction Publique Hospitalière, rejeté par les syndicats représentatifs (CGT, CFDT,FO).

Au prétexte d'une reconnaissance niveau Master, les cadres doivent, comme pour les personnels soignants, pour ceux qui ont gardé la catégorie active au reclassement de 2001, choisir soit :



Rester dans la même grille salariale qui sera en extinction, en gardant la catégorie active, les faisant bénéficier d'un départ anticipé à la retraite.

2 Etre dans la nouvelle grille avec une faible revalorisation salariale en perdant la catégorie active.



Ce choix doit se faire dans les 6 mois, à partir du 28 décembre 2012 et a un caractère définitif. ANNEE 2013 BULLETIN FEDERAL N°3 Page 4

Les directions d'établissement doivent fournir des simulations de carrière à tous les personnels concernés. Rappelons que c'est 50% des

Rappelons que c'est 50% des infirmier-es qui ont choisi de garder la catégorie active.

Le droit d'option :



. . .

Actifs

(15 ans de catégorie active avant reclassement de 2001).

Reconnaissance pénibilité.

Départ anticipé mais pas de reclassement.

Sédentaires

Nommé depuis 2004

Reclassement indiciaire étalé dans le temps mais non reconnaissance de la pénibilité.



Par ailleurs, la réingénierie de la formation cadre est en cours. Le Protocole s'engage à «..définir les spécialisations nécessaires au sein de ces métiers paramédicaux pour la mise en œuvre de certaines pratiques avancées et de prévoir (...) les référentiels et les diplômes correspondant à ces métiers...». Pas un mot sur le devenir des diplômes actuels!

De plus, la principale caractéristique du protocole est l'introduction de la rémunération au mérite : « le régime indemnitaire des cadres de santé et des cadres supérieurs de santé sera modifié dès l'année 2013. L'actuel régime indemnitaire sera remplacé par l'instauration d'une Prime de Fonction et de Résultat (PFR). L'évaluation de la part variable interviendra sur la base de l'expérimentation de l'entretien professionnel en 2013 pour tous les agents de la catégorie A de la fonction publique hospitalière. La mise en œuvre de la PFR s'accompagnera d'une revalorisation indemnitaire en cohérence avec l'évaluation de la performance.

La CGT s'est toujours opposée à l'individualisation des carrières. C'est l'introduction de divisions entre collègues et l'installation de l'arbitraire dans les rapports de travail. En ce sens, le statut de la fonction publique est protecteur pour l'égalité de traitement de fonctionnaires dans l'accomplissement de leurs missions de service public.

Alors que nos conditions de travail se dégradent, que les politique de maîtrise des dépenses de santé bouleversent nos missions de soins, que beaucoup d'entre nous éprouvent de la souffrance au travail allant, pour certains, jusqu'au suicide, nous exigeons une véritable reconnaissance de notre fonction.



L'exercice professionnel est difficile, du fait du non respect de la réglementation du temps de travail. Nombre de cadres travaillent entre 12 et 14 heures par jour afin d'assurer le fonctionnement des unités ou services. Les heures supplémentaires ne sont ni payées, ni, pour certains, récupérées. La mise en place de « gardes et astreintes paramédicales» de week-ends devenus pour certain-es journalières sont imposées au principe de continuité des soins alors qu'elles ne sont

pas statutaires. Bien souvent, elles se substituent aux gardes administratives qui elles sont compensées financièrement et en avantage en nature. Aujourd'hui, toute contestation ou expression de désaccord constitue une entrave à la volonté des directions et nombre de cadres se voient insidieusement infantilisés, menacés, harcelés ou maintenus dans un climat de peur pour obtempèrer au diktat des directions.

Avec la CGT, les cadres rejettent ce reclassement, dès le mois de décembre 2012, un mouvement revendicatif s'est organisé.

Nous revendiquons:



- Une augmentation de salaire pour rattraper la perte de notre pouvoir d'achat et une revalorisation salariale indiciaire, depuis plus de 10 ans les salaires des fonctionnaires sont « gelés ».
- ♦ Une véritable reconnaissance de nos qualifications par un statut reconnaissant enfin, les compétences qui nous sont exigées, ainsi que les lourdes responsabilités assumées au quotidien. Nombre d'entre nous possèdent des niveaux universitaires qui ne sont pas pris en compte dans la qualification professionnelle mais tellement demandés dans l'exercice professionnel.

- L'amélioration des conditions de travail et d'exercice.
- La reconnaissance d'un positionnement institutionnel des cadres.



Cadres de santé

SA : Sans ancienneté

AA : Ancienneté acquise

Valeur de point depuis le 1er juillet 2010 : 4,6303

Situation antérieure et future en corps d'extinction (pour ceux qui garderont leur retraite en catégorie active)

Nouvelle grille de catégorie A applicable au 29 décembre 2012

| Echelon | Durée | Indice | Règle de reprise d'ancienneté | Echelon | Durée | IM | Gain | IM | |
|-------------------------------------|----------------|--------|-----------------------------------|--------------------|---------|------|------------|------|--|
| | Moyenne Majoré | | | nouvelle grille | Moyenne | 2012 | indiciaire | 2015 | |
| 1 1 an 380 | | SA | 1 | 1 an | 423 | 43 | 443 | | |
| 2 (avant 1 an dans l'échelon) | 2 ans | 416 | AA | 1 | 1 an | 423 | 7 | 443 | |
| 2 (après 1 an dans l'échelon) | dans | | 2 fois l'AA au-delà d'un an | 2 | 2 ans | 435 | 19 | 451 | |
| 3 | 2 ans | 446 | AA | 3 | 2 ans | 449 | 3 | 473 | |
| 4 3 ans 473 | | 2/3 AA | 4 | 2 ans | 476 | 3 | 493 | | |
| 5 (avant 18 mois dans l'échelon) | 3 ans | 497 | 2 fois l'AA | 5 | 3 ans | 500 | 3 | 518 | |
| 5 (après 18 mois dans l'échelon) | 3 ans | 497 | 2 fois l'AA au-delà de 18 mois | 6 | 3 ans | 515 | 18 | 542 | |
| 6 | 4 ans | 526 | % AA | 7 | 3 ans | 540 | 14 | 567 | |
| 7 (avant 3 ans dans l'échelon) | 4 ans | 554 | AA | 8 | 3 ans | 570 | 16 | 590 | |
| 7 (après 3 ans dans l'échelon) | | | AA au-delà de 3 ans | 9 | 3 ans | 590 | 36 | 613 | |
| 8 | | 611 | AA | 10 | 3 ans | 617 | 6 | 636 | |
| | | | | 11 | 3 ans | 634 | - | 658 | |

Cadres supérieurs de santé

SA : Sans ancienneté

AA : Ancienneté acquise

Valeur de point depuis le 1er juillet 2010 : 4,6303

Situation antérieure et future en corps d'extinction (pour ceux qui garderont leur retraite en catégorie active)

Nouvelle grille de catégorie A applicable au 29 décembre 2012

| Echelon | Durée Moyenne | Indice Majorė | Règle de reprise d'ancienneté | Echelon nouvelle grille | Durée Moyenne | IM 2012 | Gain indiciaire | IM 2015 |
|---------|------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------|------------|--------------------|------------|
| 1 | 2 ans | 524 | AA | 1 | 2 ans | 537 | 13 | 550 |
| 2 | 3 ans | 544 | 2/3 AA + 6 mois | 2 | 2 ans | 557 | 13 | 572 |
| 3 | 3 ans | 566 | AA | 3 | 3 ans | 582 | 16 | 598 |
| 4 | 3 ans | 581 | AA + 1 an | 4 | 3 ans | 602 | 21 | 630 |
| 5 | 4 ans | 621 | AA | 5 | 3 ans | 635 | 14 | 662 |
| 6 | | 642 | AA | 6 | 3 ans | 657 | 15 | 698 |
| | | | | 7 | - 19 | 672 | | 734 |



Bulletin d'adhésion ou de contact

| NOM : | Prénom : | |
|-----------------|--|-----------------------|
| Adresse : | | |
| Code postal : | Ville : | 0533 9 1997 199 - 119 |
| Age : | Profession : | |
| Ftablissement / | service / téléphone (nom et adresse) : | |

| 93515 MONTREIIII CEDI | 63 rue de Paris - Case 53 | ration CGT Santé Action | | ın militant CGT ou à l'Es | |
|-----------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------|---------------------------|-----|
| 5 | ue c | nC | < | IIt: | ID |
| ğ | le P | वा १ | e sy | 1 | ret |
| B | aris | ant | Vie syndicale - | 15 | our |
| | 5 | é A | cale | 100 | ner |
| 2 | se! | ctio | - | 1'E | |
| 2 | 53 | 3 | | in | |





JE SOUHAITE :

prendre contact

me syndiquer 🔲



Augmenter les salaires

fonction c'est urgent, possible et nécessaire!

Au niveau des salaires de la Fonction publique, jamais la situation n'a été aussi catastrophique depuis des décennies. C'est bien simple : tous les signaux sont au rouge !

- À partir du 1^{er} janvier 2013, environ 25 % des agents ont un salaire compris entre le SMIC et... le SMIC + 1 % : la mesure que vient d'annoncer le gouvernement suite à l'augmentation du SMIC concerne près d'un million d'agents.
- La « nouvelle » catégorie B commence à 1, 6 % au-dessus du SMIC et la catégorie A à 12, 5 % au-dessus.
- Un agent recruté à l'échelle 3 mettra 17 années pour gagner 30 euros bruts de mieux par mois.
- La valeur du point, gelée depuis 2010, n'arrête pas de se déprécier par rapport à l'inflation. Depuis janvier 2000, elle a perdu près de 13 %

Et non seulement, nos salaires de base sont en chute libre et nos carrières sont écrasées, mais il faut aussi faire face à des ponctions supplémentaires.

Ainsi, depuis 2011, la cotisation pour la pension de retraite est partie à la hausse et, depuis le 1er janvier 2013, nous retranche 0,81 % de pouvoir d'achat.

Augmenter les salaires des agents de la Fonction publique, c'est donc urgent et juste...

Et c'est aussi possible!

Rappelons d'abord une vérité première : la crise, c'est celle du système capitaliste. C'est bien la course folle aux profits qui l'a provoquée.

Pour la CGT, il n'est donc pas question d'accepter que ce soient les peuples du monde qui en fassent les frais.

Pas davantage, les agents de la Fonction publique qui n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette.

D'autant que, contrairement aux discours trop largement répandus, les salaires des fonctionnaires ne sont pas un gouffre sans fond.

En effet, lorsqu'on le rapporte aux richesses créées, l'ensemble constitué par les traitements, primes et pensions de tous les ayants droit des trois versants de la Fonction publique est en baisse depuis plusieurs années.

Ainsi, depuis 2000, il représente 0,7 point de produit intérieur brut en moins, soit environ 13 milliards d'euros. Si on se rapporte aux seules rémunérations des actifs, la baisse se situe à 1 point, soit environ 19 milliards d'euros.

Et que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas de marge de manœuvre pour augmenter nos salaires! Pour cela, le gouvernement peut en particulier se tourner vers les **192 milliards** d'aides et d'exonérations fiscales et sociales dont bénéficie le patronat.



Pour gagner, tous et toutes dans l'action unitaire e 31 janvier 2013



Et enfin, augmenter les salaires, c'est nécessaire!

Pour sortir de la spirale dangereuse de la récession, il faut permettre aux ménages de consommer.

Avec leurs collègues du privé, les agents de la Fonction publique constituent le principal moteur des richesses créées et d'une croissance pérenne.

Et une chose est sûre : ce n'est pas en comprimant le pouvoir d'achat que l'on va inciter les salariés à consommer, tout au contraire.

Ajoutons qu'en plus d'une relance durable tirée par l'augmentation du pouvoir d'achat, la progression des salaires c'est également des ressources supplémentaires pour la protection sociale.

Par exemple, augmenter la valeur du point de 5 %, c'est faire rentrer 600 millions d'euros de cotisations salariales supplémentaires pour l'assurance maladie.

Pour la CGT, il y a urgence à prendre des mesures en rupture avec des années de politique réaressive.

Il faut donc ouvrir immédiatement de véritables négociations salariales.

Les principales revendications de la CGT

- Une mesure d'urgence pour 2013, augmentation de la valeur du point égale à l'inflation et attribution de points d'indice supplémentaires (20 pour la catégorie C, 15 pour la catégorie B et 10 pour le A)
- Porter le salaire minimum mensuel à 1700 euros bruts
- Rattraper les pertes intervenues au cours des années antérieures
- Reconstruction de la grille indiciaire avec une meilleure reconnaissance des qualifications
- Amplitude de carrière minimale de 1 à 2, garantie à tous, pour une carrière complète
- Intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la ministre concernant les rémunérations.





Des créations d'emplois

dans la Fonction publique c'est urgent, possible et nécessaire!

Pour les libéraux de tous poils, les fonctionnaires sont toujours trop nombreux et coûtent toujours trop chers à la société. C'est au nom de ce dogme, et sous le prétexte d'une résorption de la dette publique, que les gouvernements qui se sont succédé ces dix dernières années ont conduit des politiques visant à limiter les emplois publics.

Sous l'ère Sarkozy, pour la Fonction publique de l'État, ce sont plus de 150 000 postes qui ont été supprimés en 5 ans, dont la moitié pour le seul ministère de l'Éducation Nationale.

Ces orientations ont conduit, dans de nombreux secteurs, à des abandons purs et simples de missions, avec des réorganisations et suppressions de services, rendant plus difficiles les conditions d'accès des citoyens aux services publics

Pour les agents, cette politique, connue sous le terme désormais célèbre de RGPP, a conduit à une dégradation sans précédent des conditions de travail.

Pourtant, les besoins d'interventions publiques sont aujourd'hui immenses et chacun s'accorde à reconnaître la place incontournable des services publics comme amortisseur de la crise actuelle.

Par exemple, pour répondre notamment au vieillissement de la population, ce sont plus de 100 000 emplois qu'il faudrait créer dans les établissements de santé, sociaux et médicaux. De plus, à un moment où le chômage atteint des records historiques avec 4,6 millions de demandeurs d'emploi enregistrés officiellement fin décembre (+9,2 % en 1 an), la création d'emplois publics constituerait un élément important pour la relance de l'économie.

Dans ce domaine comme dans d'autres, on aurait pu s'attendre à un changement d'orientation avec la mise en place du nouveau gouvernement suite aux élections du printemps dernier. Il semble cependant que les agents de la Fonction publique doivent déchanter si un changement de cap n'est pas apporté à la politique annoncée par le Premier ministre.

En effet, pour la Fonction publique de l'État, les 90 000 créations d'emplois annoncées sur 5 ans, à la Justice, l'Intérieur et l'Éducation Nationale, ne compensent pas, et de loin, les suppressions de ces 5 dernières années.

Plus grave, ces créations sont rendues possibles par des suppressions dans les ministères dits non prioritaires qui sont aussi plus durement touchés que sous la RGPP. En outre, l'austérité budgétaire annoncée pour 2013 et 2014, et qui pourrait bien se prolonger au-delà, va être aggravée par la mesure gouvernementale dite de relance. Pour dégager 20 milliards de crédit d'impôt au profit des entreprises, ce sont 10 milliards de nouvelles coupes budgétaires qui sont prévues dans les dépenses publiques.

À rebours de cette politique de démantèlement, la CGT entend impulser une Fonction publique porteuse de progrès pour tous, tant sur le plan économique que sur le plan social. Pour la modernisation et son développement, il faut un arrêt immédiat de toutes les suppressions d'emplois et des créations où les missions publiques l'exigent.

Une exigence que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la ministre concernant les rémunérations.



ANNEE 2013 BULLETIN FEDERAL N°3 Page 10

www.ugff.cgt.fr | www.sante.cgt.fr | www.spterritoriaux.cgt.fr



Non titulaires

Sortir de la précarité, c'est urgent, possible et nécessaire!

Dès la signature de l'accord du 31 mars 2011, la CGT Fonction publique affirmait que seule la mobilisation permettrait d'imposer l'application de toutes ses dispositions à l'ensemble des employeurs publics.

Même s'il ne reprend pas toutes les revendications de la CGT, le protocole sur les non titulaires des trois versants de la Fonction publique repose sur trois volets :

- un plan de titularisation large, ouvert aux agents exerçant sur un emploi permanent, ayant 4 ans d'ancienneté, mais aussi ouvert aux agents dès 2 ans d'ancienneté. Tous les agents ayant 6 ans d'ancienneté ont un CDI et sont titularisables
- une restriction des conditions de recours à l'emploi contractuel
- une amélioration des conditions d'emploi et des droits sociaux des non titulaires.

La première phase de mise en œuvre est loin d'avoir produit tous les effets qu'on pouvait en attendre.

Le maintien dans l'emploi de tous les agents non titulaires éligibles à la titularisation ou à la cédéisation n'a pas été respecté, dans les trois versants de la Fonction publique.

De nombreux agents avant deux ans d'ancienneté et arrivant en fin de contrat n'ont pas été renouvelés avant l'échéance de 4 ans d'ancienneté, pour qu'ils ne deviennent pas éligibles à la titularisation.

De nombreux agents éligibles car ayant plus de 4 ans n'ont pas été renouvelés avant leurs 6 ans d'ancienneté, pour qu'ils n'obtiennent pas un CDI.

Le non-renouvellement des contrats des ayants droit est une pratique systématique pour trop d'employeurs publics.

Un volume de plus en plus important d'agents titularisables est de fait hors de l'emploi public. Les DRH des employeurs concernés ont beau affirmer que ces agents conservent cependant leur éligibilité, faute de recensements nominatifs, il est quasiment impossible de les identifier afin de leur faire bénéficier du dispositif de la loi de titularisation.

De plus, divers critères introduits dans les décrets et circulaires d'application de la loi s'opposent ouvertement à l'esprit du protocole du 31 mars 2011 que la CGT a signé.

Dès la Conférence sociale de juillet 2012, la CGT a demandé à la ministre de la Fonction publique de manifester sa volonté politique par un écrit qui s'imposerait d'autorité à chaque employeur public. Cette volonté politique ne s'est pas exprimée et le résultat en est qu'on ne voit pas de rupture avec la pratique d'avant mai 2012.

La CGT considère que de trop nombreux employeurs publics rompent la continuité de la signature du protocole du 31 mars 2011 et de sa mise en œuvre par la loi du 12 mars 2012.

Par sa passivité, la Fonction publique couvre implicitement ces pratiques.

La CGT ne saurait cautionner les entorses à l'accord et à la loi Sauvadet qui transformeraient ces derniers en un piège pour les non titulaires, exclus de l'emploi public au nom d'une loi pourtant destinée à les sortir de la précarité.

Une fois de plus, la CGT exige un signal fort et explicite de la ministre de la Fonction Publique en direction des employeurs, sur ces trois aspects :

- Maintien dans l'emploi de tous les agents éligibles à la titularisation ou à la cédéisation.
- Tous les ayants droit à la titularisation doivent se voir proposer une titularisation dans le dispositif spécifique.
- Tous les agents éligibles qui sont sortis de l'emploi public depuis le 31 mars 2011 doivent se voir réellement proposer une titularisation.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la ministre concernant les rémunérations.





Abroger le jour de carence c'est urgent possible

c'est urgent, possible et nécessaire!

Les gouvernements successifs ont choisi en réponse aux demandes du patronat de baisser les cotisations patronales. Les différentes exonérations accordées entraînent ainsi des coupes claires dans les dépenses publiques.

Le jour de carence est l'un des exemples les plus aberrants de cette politique de coupe dans les budgets publics et un acte politique anti-fonctionnaires visant à opposer ceux-ci aux salariés du privé.

Le jour de carence a d'ailleurs officiellement été présenté comme constituant une mesure d'équité envers les salariés du privé.

Or, cet argument de l'équité fait l'impasse sur la réalité de la protection sociale complémentaire, des accords de branche, d'entreprise. Le secteur privé prend en effet en charge de façon régulière les jours de carence, c'est le cas d'entre 67 et 99 % des entreprises selon leur taille.

Pour les agents de la Fonction publique, cette mesure injuste est venue aggraver une situation salariale déjà bien en berne. La CGT comptabilise maintenant à 13 % la perte de pouvoir d'achat du point d'indice depuis 2000.

Cette mesure vise bien les agents publics et stigmatise les plus fragiles. En outre, la retenue pour jour de carence ne règle en rien le déficit de la Sécurité sociale, argument phare du précédent gouvernement : l'argent ainsi économisé n'est pas reversé à la caisse de Sécurité sociale, mais reste dans celles des employeurs publics.

Socialement injuste et économiquement inefficace, cette disposition doit être purement et simplement supprimée au plus vite par le nouveau gouvernement.

En novembre 2011, la commission des Finances du Sénat, à majorité de gauche, a adopté un amendement de suppression de la journée de carence pour les fonctionnaires. Puisque « le changement, c'est maintenant », cette position adoptée sous la droite doit se traduire en acte par le gouvernement de gauche aujourd'hui aux affaires.

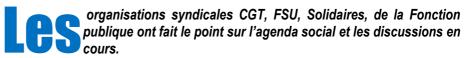
La CGT a refusé que la question du jour de carence soit intégrée dans les négociations sur le pouvoir d'achat : avec toutes les autres organisations syndicales, avec les agents de la Fonction publique, elle exige son retrait immédiat!

Une exigence que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la ministre concernant les rémunérations.



Le jeudi 31 janvier 2013

Une journée d'action dans la Fonction publique pour peser sur les négociations



Si, ensemble, elles se félicitent que la Ministre souligne son attachement à la Fonction publique, à ses valeurs de progrès social, au rôle de ses personnels,

Si elles notent des améliorations dans la qualité dialogue social,

Si elles estiment positives quelques mesures déjà prises comme, par exemple, l'abrogation du décret sur la réorientation professionnelle,

Elles considèrent que sur les enjeux essentiels, aucun début de réponse satisfaisante n'est au rendez-vous.

Cela est inacceptable.

Sur l'emploi, les créations - qui vont dans le bon sens - dans certains secteurs ne sauraient masquer les suppressions qui continuent dans d'autres et la situation alarmante de pans entiers de la Fonction Publique.

Sur les salaires et le pouvoir d'achat, alors que les bas salaires se multiplient (plus d'1 million d'agents aux environs du SMIC), que les déroulements de carrière sont souvent inexistants, que les qualifications ne sont plus reconnues, aucune mesure générale n'est envisagée et, en particulier, la valeur du point est toujours gelée.

Le jour de carence, mesure inique et inefficace, condamnée par tous les syndicats et le mouvement mutualiste, rejetée par la majorité actuelle lorsqu'elle a été mise en place, n'est toujours pas abrogé.

Il est urgent et indispensable de changer de cap ! La crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics.

A l'évidence, seule l'intervention des personnels permettra d'obtenir les avancées indispensables sur ces questions majeures.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, ont décidé d'une première étape unitaire de mobilisation dans la Fonction publique. Elles appellent à faire du jeudi 31 janvier une journée nationale d'action.

Pour notamment :

- un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois, et des créations partout où cela est nécessaire.
- conforter et développer la Fonction publique et les services publics,
- une augmentation urgente de la valeur du point d'indice,
- l'abrogation du jour de carence.

Nous appelons nos organisations à préparer ensemble la mobilisation la plus large possible construite selon des modalités décidées avec les agents (grève, manifestations, rassemblements, ...).

Une nouvelle réunion unitaire est prévue au niveau national le 9 janvier prochain. Le présent appel constitue une base qui, à cette occasion, pourra permettre un élargissement éventuel à d'autres organisations.

Paris, le 19 décembre 2012







